**GT CNCE GOUVERNANCE CNCE : Brigitte CHALOPIN, François COLETTI, Michel GUY.**

**Synthèse de la présentation**

* **Que recouvre la notion de gouvernance ?**

1 -Une définition : « l’ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d’influencer les décisions des dirigeants, autrement dit qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace d’actions ».

2 -La gouvernance de la CNCE : elle revêt le fonctionnement de ses instances, le cadre de sa représentativité mais aussi ses modalités de décision ou encore ses choix stratégiques de gestion, d’orientation et d’information

3 -Une notion complexe : elle doit être prise en compte et appréhendée dans une perspective dynamique en vue d’améliorer la performance de la CNCE et de ses structures et contribuer à l’atteinte de ses objectifs statutairement définis.

* **Des éléments de discussion**
	+ Un certain nombre de questions soulevées :
		- Quelles sont les fonctions que doit assurer la CNCE ?
		- Comment sont-elles assurées dans le cadre de l’organisation actuelle et que faut-il améliorer ou ajouter ?
	+ Jusqu’à quel niveau faut-il modifier l’organisation actuelle ?
		- Conserver l’organisation actuelle ?
		- La modifier légèrement y compris en apportant des modifications aux statuts et au règlement intérieur ?
		- La modifier en profondeur si nouvelle organisation territoriale par région administrative (avec 13 compagnies régionales) ou refonte avec d’autres structures ?
* **Proposition de la CCE Languedoc Roussillon : structuration en compagnies territoriales par région administrative :**
	+ - Passage de la logique « TA » à la logique « DREAL » ;
		- Fédération des compagnies territoriales au sein des 13 régions ?
		- Nécessité d’ouverture d’une large concertation entre les diverses compagnies : acceptabilité ? Faisabilité ?
		- Cas particulier de certaines compagnies.
* **Propositions de la cce de Lyon**

Elles semblent faisables, à la condition d’en avoir ou de s’en donner les moyens ?

* + - Base nationale de données et carte interactive des enquêtes publiques sur le territoire : Pour leur réalisation, ne faudra-t-il pas s’appuyer sur des données fournies par chaque compagnie à partie de format-type établi selon des paramètres définis par la CNCE ?
		- Plan de communication vers les médias et destiné aux acteurs de l’enquête publique : Nécessité d’en définir les besoins, les caractéristiques et les véritables enjeux ?
		- Bilan des outils innovants utilisés dans le cadre de l’épidémie Covid 19 : Possibilité de compléter le mémento de mars 2020 établi par la CNCE.
		- Moyens de la CNCE : Temps et moyens humains et matériels nécessaires. Acceptabilité d’une significative augmentation de la cotisation nationale ?

**Réactions des CE de la CCEAG – sessions du 22 juin 2021**